Supplément à la « Vie Spirituelle »

Juin 1928

ÉTUDES ET DOCUMENTS

Quelques sermons liturgiques de Gerson

SERMON DE LA TRINITÉ (1)

Ce sermon a été prononcé devant Charles VI, dans la collégiale de la Sainte-Trinité ou Sainte-Chapelle de la Maison royale du Bois de Vincennes, « en ceste église, comme le dit Gerson lui-même, s'adressant à Charles VI, que funda feu de très noble et très crestienne mémoire le roi Charle vostre père ».

La Maison royale du Bois de Vincennes eut d'abord une chapelle dédiée à saint Martin. Saint Louis, en 1248, y fonda une chapellenie, avec quinze livres de revenus sur la Prévôté de Paris. Mais quand Charles V y eut fait construire de plus vastes édifices, il y fit édifier une chapelle correspondante, qui fut élevée au rang de Collégiale et où l'office canonial fut aussitôt célébré. Ses lettres, datées de Montargis, novembre 1379, y établissent 9 chanoines dont un trésorier et un chantre, plus 4 vicaires et 2 clercs. Charles VI venait, dès la 2e année de son règne, — son père n'ayant pas eu le temps de le faire — de la doter royalement de toutes les confiscations du Royaume, des obligations des Juifs et des biens de la chapelle de Saint-Martin du Château.

Cette église occupait, croit-on, l'emplacement actuel du cloître des chanoines, elle ne fut jamais complètement achevée. C'est comme chancelier de l'Université et orateur réputé, que Gerson dut y donner ce sermon, vers 1395.

(1) Bibl. Nat., ms. fr. 24841, f. 330v-40 D. — Dupin, *Johannis Gersonii opera omnia*, III, 1591-96 D. Nous publierons plus tard deux autres sermons de Gerson sur la Très Sainte Trinité, qu'il prêcha en 1402 et en 1403 à Saint-Jean-en-Grève, dont il était curé.

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esperit.

Nous, en ceste haulte sollempnité, avons à parler et à oyr de la souverainne royalle majesté divine qui est en unité d'essence et en Trinité de personnes, qui sont le Père et le Filz et le Saint-Esperit. Car en tant que on dit ou nom singulièrement est notée l'unité, et en ce que on nomme le Père et le Filz et le Saint-Esperit, est clèrement entendue la Trinité. Or fault que pour dignement et fructueusement cecy faire, Dieu nous donne la grâce, laquelle vous nous enpétrés, s'il vous plaist, o Vierge Mère, très digne Vierge, temple sacré de toute la benoite Trinité, mais en espécial et par singulière opération, habitacle du benoit Filz, à cause du mistère de l'Incarnation, comme jadis Adam de Saint-Victor, selond ce que on récite, vous salua en la Prose (1) : *Salve mater Salvatoris*, quant vostre image s'inclina par devant lui, comme en luy rendant salutation. Ce feust quand il vous dit :

Salve Mater pietatis (2)
Et totius Trinitatis
Nobile triclinium.
Verbi tamen incarnati
Speciale Maiestati
Preparans hospicium.

(1) Cette prose était déjà très connue au temps de Gerson. On la rencontre dans un très grand nombre de missels et de bréviaires anciens. Dom Guéranger l'a publiée dans l'Année liturgique, *Temps de Noël*, I, p. 491-93.

(2) Dixième strophe (double) de la prose *Salve mater Salvatoris* (*Vas electum, vas honoris*). Avec deux autres doubles-strophes, elle forme une seconde partie de cette prose, seconde partie qu'on trouve à part en différents livres du XV[e] ou du XVI[e] s. (Bibl. Nat., l. 5247, 150 b Missels de Verdun (1481), de Lausanne (1493), Bréviaire des chan. de Saint-Augustin de 1523).

Et ceci donna assez à entendre l'Angel Gabriel, selond l'exposition des saints Docteurs, quant en son salut, il dit : *Dominus tecum* : que Dieu estoit avec vous ; Dieu le Père par mission, Dieu le Fils par incarnation, Dieu le St-Esperit par sanctification. Et celuy lequel salut, pour grâce enpétrer, nous vous présenterons dévotement et dirons : *Ave gratia plena, Dominus tecum* (1).

In nomine, etc. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esperit.

Et sur ce nom est fundée fermement et establie toute sainte Crestienté et tout le bel édifice espirituel de saincte Église, qui ne peut être subverti ou détruit par quelconque adversaire puissance. Pour quoy? Pour la fermeté de ce nom, sur le quel elle est édifiée : *nam turris fortissima nomen Domini* [*Prov.* XVIII, 10].

Le nom de Dieu est comme une très forte tour, ce dit le Sage. Et si très forte, que *irruerunt flumina*, les horribles perséqucions, les très cruelz assaulz, les continuelles batailles encontre ce nom de Dieu, encontre cette vérité crestienne que Dieu est ung en substance et troisième en personnnes, n'ont riens valu pour la desmouvoir des cuers des crestiens.

Où est la puissance crueuse des tirans encontre les martirs, la sapience mundaine et cauteleuse des philozophes et hérites contre les sains docteurs, la malivolence périlleuse des [33a v] faux crestiens et ypocrites contre la bonne simplesse des saints confesseurs et saintes vierges? Tout l'effort de leur malignité est tourné comme à néant, mais au contraire de leur entencion; et ha esté de tant plus confermée la vérité de ceste foy, comme (que) plus souvent et aigrement elle a esté impugnée, et tout, ou nom et pour le nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esperit.

In nomine Patris etc. Et quelle merveille? Car c'est ung

(1) Au bas du f° 33a, on lit cette note très intéressante omise par Dupin, et qui nous a permis de situer le présent sermon : « En ceste eglise que funda feu de très noble et très crestienne mémoire le roy Charle vostre père. »

nom de très vigoreuse puissance, c'est ung nom de très lumineuse sapience, c'est ung nom de très vertueuse bénivolence, selon les trois perfections que nous attribuons à Dieu : puissance, sapience, bonté ou bénivolence; affin qu'ilz samblent (*sic*). Par eulx la puissance appert en ce que, par l'invocation de ce nom, le saint sacrement de baptesme et les autres ont leur vertus (de *virtus*) et opération merveilleuse : car les âmes pécheresses en sont purifiées et faites filles de Dieu par adoption, et délivrés du péril de éternelle dampnation. *Qui crediderit* etc. [*Marc*, XVI, 16]. En la vertu de ce nom, les ennemis ont esté boutés hors; les apostres et aultres ont parlé sans aultre instruction, tous les languages [333] du monde; les serpens et bestes venimeuses et nuysables ont esté déchassées; aucuns, comme saint Jehan l'Évangéliste ont beu venins, et riens ne leur a nuyt; les malades en ont estés garis, voir les mors résuscités; les persequteurs, comme les tirans et aultres, ont esté soudainement convertis et fais praicheurs de ceste vérité et de ce nom, lequel ilz inpugnoient par avant et maudissoient; les philosophes meismement, qui se ventoient de clergie (1) et de sapience, et réputoient ce nom de Dieu comme folie, *gentibus stultitiam* [I *Cor.* I, 23]. Et les Juifs qui le tournoient à escande *Judaeis scándalum* [*Ibid.*] se sont soumis à recognoistre pour souverainne sapience et vérité ce qu'ilz jugeoient à folie et fausseté. Voir et par quelz gens? Non mie par gens puissans en armes, par gens instruis de science ou éloquence mondainne, par gens cauteleus ou engigneux (2), mais par gens fèbles, povres, sans lettres, simples et sans fraudes, en très petit nombre; tellement que en mourant ils surmontoient et convertissoient ceulx qui les tourmentoient et délivroient à mort.

C'est ce que dit l'Apostre [I *Cor.* I, 26] : *Videte fratres vocationem vestram.*

Nom vertueux, *turris*; nom merveilleux, *quoniam admi-*

(1) D. n'a pas déchiffré ce mot, très lisible pourtant. — (2) De génie.

rabile; nom savoureux, *desiderio*. Et en toutes choses démonstre ce nom [333v] sa vigoureuse puissance.

Mais aussi il monstre sa merveilleuse sapience, en tant que gens sans lettres ont surmonté en sagesse toute humain ne clergie (1), comme saint Jehan l'Évangéliste, ung jouvencel qui se (2) melloit de peschier poissons en la mer de Galilée, commença son Évangile si haut et en si parfunde sapience, que s'il eust un peu plus hault sonné et eslevé la vois, tout le monde, ce dit saint Jérome, ne l'eust peu (prononcer : pu) comprendre.

Il dit : *In principio erat verbum* [*Joan.* I, 1]. *Hoc, doctus Plato nescivit, hoc Demostenez eloquens ignoravit.* [Cela, le docte Platon ne l'a point su; cela l'éloquent Démosthène l'a ignoré.] Ceste vérité ne peut (prononcer : put) oncques cognoistre Platon ou Demosténès, ce dit saint Jérome, ne quelconque aultre philosophe.

Si doit estre reprise ici et confuse humainne curiosité et présumptueuse outrecuidance, qui s'efforce et veult enquérir par vif engin (esprit, génie) la connoissance de ce nom et de ce très hault mistère de la Trinité, du (3) Père, et du Filz et du Saint-Esperit. Entens ycy curiosité présumptueuse. Je te demande : ne seroit-ce mye présumpcion que une personne, vivent (de *vivens*) en ce monde mortel, vousist ycy avoir la gloire de paradis? Pareillement est-ce présumpcion qu'elle veuille avoir clère cognoissance de sa benoite Trinité : car en ceste clère et nue cognoissance sera nostre paradis et notre gloire, ce dit Nostre Seigneur Jhésucrist [334] *Hec est vita eterna etc.* (*Joan.* XVII, 1. — *Évang. de la Vigile de l'Ascension*).

La condicion de ceste vie est que nous véons ycy comme en umbrage de foy et de créance; mais lors, nous verrons face à face *Videmus nunc* etc. [I *Cor.* XIII, 12). En après n'est-ce pas raison que nostre entendement se soubmette

(1) Comme plus haut, ce mot a effrayé le scribe de Dupin, qui l'a encore remplacé par des points de suspension.

(2) P. *ce*. Quelle délicieuse incidente sur saint Jean jouvencel!

(3) P. *de*.

humblement et obéisseument à croire aucune (une) chose par le commendement de nostre Dieu et de nostre roy, la quelle chose nous ne pourrons conprendre de nous-meismes, comme il faut que les enfans croyent à leurs maistres, au commencement : aultrement jamais n'apprendroient riens. Et en tous ars ou artifices ainsy est-il.

Comme nous servons Dieu de nostre voulenté, par la soubmettre à la sienne, en obéissance, pareillement doit nostre entendement soy soubmettre et humilier, à ce que l'entendement de Dieu nous dit et afferme et baille à croire : *Fides non habet meritum.*

Mais en oultre, je te demande, o curieuseté présumptueuse, qui veulz plus enquérir de ton Dieu qu'il n'appartient à toy, ne à ton estat présent, je te demende se tu ne peus entendre et conprendre les choses terriennes et de ça jus (d'ici-bas), celles qui sont célestiennes et de lassus comment le encercheras-tu? C'est que (ce que) dit et arguë le saige : *Que in terra sunt, inquit, invenimus cum labore, que in celis sunt quis investigabit?* [*Sap.* IX, 16].

En après, de la puissance et nature et condicion de ton Dieu, à qui créras-tu, se [334v] non à luy meismes et à sa révélation (1) (sainte Église)? C'est il seul qui plainnement se congnoit. Tu dois scavoir, comme dit Aristote, que ton entendement est plus obscur à congnoistre Dieu et à luy regarder que n'est l'oyel (œil) d'un oysel de nuit, d'un chat-huant à regarder vivement le soleil. *Sicut oculus nicticorax* (2).

Jadis ung roi demanda à ung philosophe, comme récite Tulle, quelle chose estoit Dieu : ce philozophe demanda

(1) Dupin n'a pas pu lire « reveᵒⁿ ».

(2) Cf. Psaume CI, 7 : *Factus sum sicut nycticorax in domicilio.* Le corbeau de nuit d'orient ou *boomah* des Arabes est le chevesche. Ce petit hibou se distingue des autres chouettes par son disque périophtalmique incomplet. La chevêche fait son nid dans les ruines, les trous d'arbres, les cavités des rochers. Elle bouge peu et ne fait entendre son cri plaintif qu'après le coucher du soleil. Amyot dans sa traduction de *Periclès* (c. 26) dit que « la chevesche est la marque de la monnoie d'Athènes. » (Paris, 1619, p. 105 G.)

ung jour de respondre. Quand vint ce jour, il en demanda trois, puis en demanda XII, puis XXX. Le roy, cuydant que ce philosophe se moquast, luy requist pourquoy il délaoit tèlement sa response. Lors le philozophe respondit que plus y pensoit et plus trouvoit la chose inconprenable et inexplicable et difficile. *Ascendit homo ad cor altum* (*Ps.* LXIII, 8). *Mirabilis facta est scientia tua* etc. (*Ps.* CXXXVIII, 6). Je ne daigneroie une chose appeller et recongnoistre pour Dieu, laquelle entencion humainne porroit conprendre.

On recite de maistre Alain (1), qui devoit praichier de ceste sollempnité, et s'attendoient les gens qu'il deust dire merveille, car c'estoit ung moult renommé clerc et grant théologien, encores avons nous de ses livres et est enterré à Citeaux. Vint le jour et l'eure qu'il monta en chaiere pour praichier : il ne dit oncques aultre chose fors : *Sufficiat vobis vidisse Alanum*. Souffise-vous que vous ayez veu Alain. Et cecy dit, ou pour ce qu'il ne sceut lors [335] aultre chose dire, pour punicion de ce qu'il cuydoit trop par aventure parler avant, de cette matière, ou ce feust pour monstrer qu'il devoit souffire au peuple de croire simplement ce qu'il créoit, luy qui estoit ung tel clerc : car à ung chascun maistre on doit croire en son mestier.

Simples gens en espécial et sans lettres, comment cuyderoient eulx entendre ce mistère très hault et très parfond, quant eulx ne pourroient entendre les aultres sciences qui sont plus légières, sans nulle comparaison. Quantes personnes sont, qui par introduction et usage d'estude, sçèvent plusieurs merveilles, les quelles ne pourroient ou a grant paine estre entendues jamais de plusieurs autres. J'afferme aussi n'est si petite chose créée, de la quelle on

(1) De Lille, moine à Clairvaux, abbé de l'Arivour, au diocèse de Trèves 1140, évêque d'Auxerre 1152, obtint d'Alexandre III de renrer en 1167 à Clairvaux, où il mourut saintement en 1182. Il écrivit a vie de saint Bernard qu'on trouve dans Migne, Patrologie Latine, . 185, col. 469-524. Ses autres écrits précédés d'une notice, sont au . 201, c. 1381-92.

ne puisse faire et demander mil et mil, voir cent mil questions, des quelles il n'est si saige clerc qui en sceust donner cause ou response. Et de nostre Dieu doncques comment cognoisterons-nous tout?

Notés comment Socrates et les achadémiens, après tout leur estude dirent : *Hoc scio, quia nescio.* Et Salomon : *Inveni quia de operibus Dei nullam possit homo invenire racionem* etc. [*Sap.* VIII, 17]. [335ᵛ]. En surplus, nous véons que nous ne pourrions vivre sans foy, mesmement en choses quotidiennes. Comment savons-nous que nos parens furent tels et tels, et nous feumes ainsi nommés, se non par le dit des aultres, par foy et par créance, nous n'en avons aultre évidence. Et s'un enffant estoit nourris en ung lieu secret et seul, jusques à grant aage, et puis on luy amenoit sa mère et on luy disoit qu'il auroit esté aucune foys en son ventre; ce luy seroit moult grant merveille. Pareillement qui n'auroit oncques veu comment d'un œuf vient ung paon ou une autruche, il le croiroit à grant paine, ou comment ung si grant noyer vient d'une petite noix. Item que d'erbe ou de pierre on fist le voire (verre). Item que ayment attrahit le fer. Item que l'eaue froide eschaufast la chaux, et ouille la fist estaindre. Item nous véons que très peu de gens scèvent que c'est de l'arc du ciel, des comètes, des éclipses du soleil, et d'aultres tèles choses naturèles, sans nombre. Item comment est-ce que un poisson de demi pié nommé eschenuis, arrestast une grant nef en my les flos de la mer (1), et d'aultres [336] tèles merveilles. Autres condicions des

(1) Il faut assimiler aux phénomènes de l'eau morte ce que Gerson et plus tard saint François de Sales, nous rapportent sur le rémora ou échéneis, qui peut arrêter à lui seul, en s'y fixant par sa ventouse, de gros vaisseaux. Pline raconte que l'empereur Caligula, dans son voyage d'Astura à Antium, eut sa flotte retardée parce qu'un de ses navires était immobilisé. Les marins trouvèrent un rémora fixé au gouvernail pas sa ventouse; quand le poisson fut détaché et apporté devant l'empereur, le navire put aussitôt être remis en marche. De même, quand, à la bataille d'Actium, le navire d'Antoine fut arrêté, le méfait fut attribué encore à un rémora.

De fait, en Méditerranée, on rencontre quelques rémoras. Ces pois-

poissons et des bestes, et des oyseaux et des industries qu'ilz ont à faire leurs nis et à soy garder ou poupveoir de vivre. Item comment peut-on comprendre que en ung pois soient comprises toutes les figures et les ymaiges

sons, longs de quatre décimètres, ont sur leur tête leur première nageoire dorsale transformée en une ventouse ou disque adhésif qui leur sert à se fixer au corps des thons, des espadons ou à la quille des navires ; ils font économiquement de grandes randonnées en mer ; quand ils aperçoivent à leur portée une proie, crustacé, mollusque, ou débris de toute sorte, ils quittent momentanément leur position, nagent fort habilement, ou sur le ventre ou sur le dos, et ayant happé la proie, reviennent aussitôt se fixer à la place qu'ils avaient quittée.

Ces poissons, que Pline et ses commentateurs ont considérés avec quelque terreur, sont presque susceptibles d'être apprivoisés.

Les Indiens de l'Amérique du Sud les emploient à la pêche des tortues marines dormant à la surface de l'eau. Ils tiennent le rémora en laisse en lui passant un anneau à la queue ; puis, dès qu'en mer ils aperçoivent une tortue, ils mettent le rémora à l'eau : le poisson va droit au reptile, s'attache fermement à la carapace, et il n'y a plus qu'à tirer la corde pour amener la tortue.

Quant au phénomène de l'eau morte, il consiste en ce qu'un navire y perd tout à coup sa vitesse et refuse d'obéir au gouvernail par le fait, croit-on, du contact de l'eau salée et de l'eau douce non mélangées.

L'eau morte apparaît seulement près des côtes, aux endroits où une couche d'eau douce ou saumâtre repose, sans se mélanger, sur l'eau de mer plus lourde. Un voilier perd sa vitesse et ne gouverne plus. Les navires à vapeur obéissent encore à la barre, mais n'avancent qu'à grand'peine ; la vitesse du *Fram*, qui était normalement de 4,5 nœuds, tombait soudainement, en eau morte, à 1 nœud seulement. L'agitation de l'eau avec des rames ou le traînage d'une seine le long du bord sont des procédés qui ont quelquefois réussi à conjurer le phénomène. Des bateaux sont restés engagés parfois pendant un jour entier. En tout cas, lorsque le navire arrive à se dégager, c'est tout aussitôt qu'il retrouve sa vitesse normale.

Dans les fjords norvégiens, longs et étroits, sans forts courants de marée, les conditions sont particulièrement favorables pour que l'eau de rivière s'étale, sans se mélanger, sur l'eau de mer : aussi l'eau morte y est un phénomène fréquent et réellement gênant pour la navigation, très active en ces parages : par exemple, les fjords de Christiania, de Varanger, et d'autres.

Des effets semblables ont été observés dans d'autres parties du monde : à l'embouchure de l'Orénoque, à celle du Congo, dans les

et les lettres qui pourroient estre formées. Qui n'auroit oncques veu le feu et on le regardoit de nouvel comment il art celui qui le tient, et fait aultres opéracions virtueuses, celuy seroit moult grant merveille. Celes sont merveilles sans nombre des quelles on ne sçauroit dire les causes, fors que Dieu le veult ainsi.

Si est doncques plus merveilleux et plus inconprenable en congnoissance nostre Dien, et ce n'est pas de merveille, combien que se curieseté ne se tient à tant et demande raison de ce, vray est, comme dist maistre Richard de St-Victor, que nous avons belles et fortes raisons à déclairer l'unité de Dieu en essence et la pluralité des personnes en Trinité. Et luy-maismes en amaine et déduit plusieurs. Aussy fait saint Augustin ès XV livres de la Trinité, et saint Hilaire, et saint Ambroise et aultres docteurs. Mais amener teles raisons appartient mieulx à l'escole et à leçon que à [336v] prédicacion; et entre clercs théologiens que entre gens qui n'ont point exercité leurs engins en segnifiance (1) de teles choses. N'est si petite science ou artifice, soit de orfèvre ou de charpentier ou de changeur, où ne soit requis temps et estude qui bien sy veult congnoistre. On seult dire meismemement que ung clerc ne se congnoist en armes, ne ung théologien en procez curialz. Si ne se doient mye donner mal temps les nobles et les advocas ou aultres, s'ilz ne scevent ce qu'il appartient à sçavoir aux théologiens en tant que c'est possible ou besoing de le sçavoir.

Et s'aucuns sont qui ne soient mye contens (2) de ce

détroits de Vancouver, sur la côte du Labrador et sur la côte mourmane.

En Méditerranée, les cas connus sont peu nombreux.

Il faut rapporter sans doute au phénomène de l'eau morte ce que saint François de Sales, à la suite des naturalistes de l'antiquité, nous raconte touchant les méfaits du petit poisson appelé écheneis ou rémora, qui est capable d'arrêter à lui seul les plus grands vaisseaux. (Causerie scientifique, *Croix*, 22 sept. 1920, signé B. L.)

(1) P *cegnifiance*.

(2) P *contemps*.

que nous disons, mais qu'ilz veuillent plus enquérir du mistère de la benoite Trinité, du Père et du Filz et du St-Esperit, vecy ce qu'ils doivent premièrement faire : ils se doivent premièrement congnoistre et leur nature, et par espécial la nature et la condicion de leur âme : et s'ilz pevent bien congnoistre leur âme, puis qu'elle est la belle ymaige de Dieu et de la Trinité, ils congnoisteront Dieu et la Trinité, comme en ung miroir; mais que leur âme soit [337] belle et nette et clère, sans obscurités ténébreuses des vices et mauvais et ors désirs mundains et charneulx. Et par ceste manière virent les saincts docteurs, et encores voyent le mistère de la benoite Trinité. Mais hélas, comme peu de gens sont qui veullent cecy faire, de bien esclairer leur âme et de la bien regarder et congnoistre. Ils sont hors de leur mémoire par oubliance, hors de leur entendement par ignorance, hors de leur affection par charnelle ou terrienne concupiscence.

C'est certain que nostre âme peut avoir congnoissance de soy-meismes; et ceste congnoissance est comme l'ymaige et la parolle de soy-meismes, et par ceste congnoissance, elle se peut aimer; laquelle amour vient de l'âme et de ceste congnoissance. Et se tu veux enquérir quelle chose est ceste congnoissance et cest amour, tu trouveras qu'elle n'est ne blanche, ne noire, ne grande, ne petite, et n'a quelconque figure ou quelconque quantité. Sy ne te donne mye merveille se ton Dieu n'est blanc, noir, ou grant, ou petit, ou figuré, voir quant à la divinité : et pleust à Dieu que jamais on ne le figurast, comme il feust jadis deffendu.

C'est ce qui fait errer les Sarrasins [337ᵛ] et les Juifs et les simples chrestiens, quand ils pansent à Dieu et aux trois personnes : ils y pansent comme se ils fuçent trois hommes ou trois choses diversement figurées ou coulourées, et jugent de Dieu non mye selon l'esperit, mais selond leur ymaginacion. Si, n'est pas de merveille se ilz errent ou en cuydent que se le Père ha Filz, que femme y soit, ou que ilz soient trois Dieux, et ainsy de teles frénesies ou

fantaisies sotes et bestiales. Si n'est pas riens merveilleux et plus méritoire à bons chrestiens que croire plainnement et entièrement et de bonne foy, sans curiosité présumptueuse ce que nostre Mère Sainte Eglise donne à croire et à tenir, par l'instruction et révélation du Saint-Esprit et par la prédication de Jhésuchrist nostre Sauveur : et en ce est la virtueuse sapience de ce nom.

Notés l'istoire qui est en l'Istoire Ecclésiastique, d'un simple homme qui convainqui ung grant philozophe. Notés d'un aveugle auquel on monstroit le soleil au doit.

Et n'est-ce pas chose bien à reprendre et comme intolérable, de vouloir maintenant ramener nostre foy à discussion ou en argumens, comme s'elle feust toute [338] nouvelle, quant nous avons eu tant de tesmoings jusques ici : Patriarches, prophètes, apostres, martirs, confesseurs et vierges et tous les grans clercs et docteurs qui oncques furent, qui ont tesmoigné ceste vérité jusques à la mort : c'estoit le gaige qu'ils y ont mys : sy doivent bien estre creus ; car ilz ne vouloient pour riens mentir ou décevoir. Que leur eust proffité ce mensonge, quant ilz n'en rapportoient, voir quant au monde, fors tourmens, douleurs, fors povreté, fors moquerie, fors plaies et batures horribles, fors exilz, et à la fin, mort vilainne et très crueuse. Gens ne seulent pas mentir qui tellement desprisent or, richesses et renommée, et leur propre vie en ce monde.

Mais aussy telz saints et sainctes ne povoient estre déceus, pour ce que ilz en avoient révélacion certaine. Notés qu'ilz véoient en plus clère lumière que n'est la clarté de raison, en laquelle on voit que tout est ou non est. Notés saint Denis, *Octavo capitulo, De divinis*, etc. Telz en avoient les lettres de Dieu, c'est-à-dire sa doctrine et ses évangilles, ausquelles lettres estoient pendus les propres seaulx et le propre signet de Dieu, qui est le souverain roy, qui ne puet mentir, n'estre témoing de fausseté.

Et qui sont ces seaulx et ce signet? Ce sont les miracles sans nombre qui ont esté fais en attestacion de [338v] ceste

vérité, lesquelz miracles ne poroient estre fais, se par Dieu non.

Or pleust doncques à Dieu, comme souhaide maistre Richart de Saint-Victor, or pleust à Dieu que les Sarrasins et Juifs et autres mescréans attendissent bien et considérassent à quelle seurté les bons chrestiens diront à Dieu, au jour du jugement : Sire, se nous avons esté deceus, ce a esté par toy. Pour quoy? Car telz miracles et par teles gens de tele et si saincte vie, ne povoyent estre fais sans toy. Car tout se faisoit en l'invocacion et ou nom de toy, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esperit. *In nomine Patris*, etc.

Nous pourrions plus avant démener ceste matière, en monstrant comment ce nom du Père et du Filz et du Saint-Esperit a esté et est nom de vigueureuse puissance, et nom de mervilleuse sapiense, comme nous disions au commencement, et il appart aucunement (d'une certaine façon) par ce qui est dit.

Mais aussi ce nom est de vertueuse bégnivolence, car c'est le nom par le quel nous povons acquérir salvacion : *Omnis quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit*, dit l'Escripture (*Rom.*, x, 13), que quicunque appellera le nom de Dieu, il sera sauvé. C'est grande bénignité et se entent quand on appelle ce nom, non mye seulement de bouche [339] ou par parolle, mais par obéissance et par opéracion. *Deus in nomine tuo salvum me fac* (*Ps.* LIII, 2; LXXVIII, 9); *propter nomen tuum Domine*, etc. *libera nos propter nomen tuum*. Et nous avons tant de exemples comment très salutaires vertus se font chascun jour ou nom du Père et du Filz et du Saint-Esperit, contre temptacions visibles et invisibles et c'est une tour et une armeure.

Si disons pour nostre instruction morale que chascune âme crestienne doit porter ce nom et son ymage en soy et en son cuer, telement qu'elle soit forte et sage et bonne : forte par espérance, en soy conformant à la puissance et et à l'excellence du Père; saige par foy et par créance, en soy conformant à la vérité et saigesse du Fils; bonne par

charité et bénivolence, en soy conformant à la bonté du Saint-Esperit.

Chascun roy et prince doit en espécial retenir, en soy et en ses officiers, qui sont comme membre de soy (1), ces trois condicions : qu'il ait puissance, quant à l'estat de chevalerie, pour deffendre son peuple, non mye pour l'opprimer ; qu'il ait sapience, quant aux juges et conseillers, pour faire justice ; qu'il ait bégnivolence quant à l'estat de ses officiers publiques, pour doucement traitier le peuple [339v]. Mais hélas plusieurs ne donnent gloire à ceulx (2)! *Nomini tuo da gloriam, nec dicunt gloriam, sed tollunt.*

Contre la première vertus et condicion, sont sorciers et sorcières, invocateurs d'ennemys, qui mettent leur espérance en aultre chose que en Dieu, ainsy que aultre chose, comme si les ennemis fucent plus puissans que Dieu. Contre ce, sont aussi tous ceulx et celles qui abusent en orgueil de leur puissance, soit en richesses, soit en divinacion (3), soit en force de amys ou aultrement, en oppression de peuple, par guerres injustes, faire ou souffrir, et sans nécessité.

Contre la seconde vertus de foy sont ceulx qui croient erreurs et hérésies contre la foy, ou qui s'en mocquent, ou qui croient plus fermement choses qui ne sont point fundée n'en raison, n'en révélacion, qu'ilz ne font la foy. Contre ce, sont aussy ceulx qui abusent de leur science ou congnoissance, en fraudes et décepcions ; sans rendre droit et justice à ung chascun, tant bien au povre comme au riche, et qui achaitent les offices de Justice et puis la vendent.

Contre ce, font ceulx qui enpeschent la promocion des saiges clers, qui auroient à deffendre la foy et faire le service divin, et [340] veullent préférer et avancier aultres qui auront contraires condicions.

Notez : les familiers doivent estre préférés pour l'onneur

(1) Passage omis dans D. — (2) Cieulx (?).
(3) D. a mis des points à la place de ce mot.

du Seigneur, pour leur labeur, pour rendre aus bénéfices faveur : mais les meilleurs serviteurs, comme la fille et ceulx qui servent au plus grant Roy, à Dieu, sont à préférer, etc.

Contre la tierce vertus et condicion de bonté sont ceulx et celles qui blasphèment le digne nom de Dieu, comme il se complaint : *Tota die nomen meum blasphematur* (*Isaiae*, LIII, 5), qui le renyent, et le maugrient et despitent; qui est horreur, non pas seulement à l'oyr, mais à le panser. Bien sont villains et ingras, plus que chiens, qui ainsi renyent leur maistre, leur Seigneur, leur Roy, leur Bienfaitteur, leur propre Père.

Contre ce, sont aussi les officiers qui, par exaccions et extorcions, grièvent le povre peuple, jusques à les eschorchier et rungier et cousroissier (cravacher), à l'exemple des lyons, ou d'ours ou de leus (loups) (1) ravissables, sans y riens espargnier : par quoy eulx et leurs povres enffans sont souvent livrés à dolereuz tourmens et à mort angoisseuse, et les seigneurs en ont le moins (2).

SERMON POUR LA FESTE DE LA NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE (3)

Multi in nativitate eius gaudebunt.
(Luc, I, 14,)

On seult dire : saint Gabriel bonnes nouvelles. Pareillement on peut dire : saint Jehan bonne nouvelle. Cecy nous véons maintenant accompli en ceste glorieuse, digne et joyeuse Nativité, car elle nous amena et amainne joye, selond la dénunciation de l'angel Gabriel, qui dit à Zacha-

(1) P leurs (cf. leurier : loutrier).
(2) Suit le discours *Diligite iustitiam qui judicatis terram.*
(3) Bibl. Nat., ms. fr. 24841 (Vict. 138, c b 16 ou 684) f. 316-18 v°. Le

rie, par la parole proposée : *Maintes gens s'esjoïront en sa nativité*. Si est ceste Nativité plaine de grant jocondité, comme nous véons par tout, et comme à la naissance de l'estoile jornale, à l'aube du jour, toute riens s'esgaye et se renouvelle : la rousée chiet, les ténèbres se partent, couleur revient par tout, les oysillons jargongnent. Pareillement doit estre en la Nativité de saint Jehan, qui fut l'estoile journale, précédent le vray soleil de Justice, Nostre Seigneur Jhésus Crist.

Esjoïssons-nous doncques maintenant, voir de joye espirituelle et sobre. Mais hélas ! trop vray est ce que dit le prophète : *Non est gaudere impiis* etc. (Isaïae, XLVIII, 22). Les mauvais ne se peuvent dignement esjoïr, pour la triste présence de leurs iniquités et les âpres remors de conscience. Que ferons-nous doncques ? convertissons-nous à Dieu et demandons pardon, et délaissons toute iniquité par vraye repentence et contricion : et nous avons bonne ayde à cecy faire ; nous avons saint Jehan nostre Patron (paroisse de Saint-Jean-en-Grève) et ses justes parens ; nous avons saint Jehan l'Évangéliste, duquel la Nativité est au jourd'uy, voir la Nativité en gloire (1) : car aujourd' [316ᵛ] huy trespassa, sans doleur de mort, de ceste misère en pardurable félicité. Nous avons l'angel Gabriel et tous autres : car virginité, qui fu en ces deux, fait estre cousins aux angels. Nous vous (2)

ms. ne donne que ce titre en latin et à la table, au feuillet de garde, v° : *Sermo imperfectus de Nativitate S. Johannis pro thema Multi in nativitate, etc.*

Dupin, *Johannis Gersonii Doctoris Theologi et Cancellarii Parisiensis opera omnia*, III, 1596 D-98 C.

Ce sermon a été prêché par Gerson dans la paroisse Saint-Jean-en-Grève, dont il était le curé. Comme celui sur l'épître du III[e] dimanche de Pâques et comme le discours sur la Trinité, ce sont sans doute des notes manuscrites de Gerson qu'a reproduites le présent manuscrit, qui les a ainsi sauvées de l'oubli.

(1) Sa naissance au ciel. Saint Jean l'Évangéliste serait mort au jour anniversaire de la Naissance ici-bas de saint Jean-Baptiste.

(2) Dupin a omis ce mot si important : *vous*, qui donne à la parole du Docteur des Consolations un si beau, si vivant, si tendre élan de piété mystique.

avons, Vierge Mère de Dieu et temple sacré du Saint-Esperit. Nous vous avons (1) comme cousine de cest enfant saint Jehan, comme celle qui futes à la Nativité, selond la plus commune opinion, comme celle par la salutation de la quelle saint Jehan fu rempli du Saint-Esperit dedens le ventre de sa mère.

Et véons ycy, ô dévôt peuple crestien, véons de quelle vertus est la salutacion de Nostre Dame : car tantost que la vois de la salutacion parvint aux oreilles de la mère saint Jehan, cest enffant s'esjoït et fu rempli du Saint-Esperit. Et or est ainsi, que ceste Dame est si bénigne et tant courtoise que se nous la saluons, elle nous resaluera : si la saluerons pour grâce et vertus et joye empétrer, affin qu'elle nous daigne rendre salut ; et luy dirons : *Ave Maria*.

Multi in nativitate eius gaudebunt (*Luc*, 1, 14).

Je ne puis, se me semble, plus convenablement (2) prachier de ceste solennité, tant à la récognition (2) saint Jean, comme à nostre instruction, que par user de l'istoire évangélique qui prossuit au long tout le mistère de ceste Nativité.

Sy diray que ceste Nativité est joyeuse selon quatre (2) diverses considéracions principalles : Joyeuse, quant on considère les parens saint Jehan selond leur condition (3) naturelle, moralle, accidentelle.

Quantum primum evangelium. Joyeuse, quant [317] on considère l'adnunciation de l'angel, selond son apparicion, recommendacion, son opéracion *quantum* (4) *ad secundum evangelium.* Joyeuse, quant on considère saint Jehan avant sa Nativité, selond sa justificacion, son exul-

(1) Dupin : Nous l'avons (!)

(2) Dupin n'a pu déchiffrer ces mots, auxquels il a substitué des points de suspension. Pour *rec*^{on}, nous proposons *récognition* : déclaration, confession, louange.

(3) Le mot primitif, corrigé, était *conplexion*.

(4) Manque dans Dupin.

tacion, sa prophétizacion, *quantum* (1) *ad tertium evangelium*. Joyeuse, quant à sa Nativité et Circoncision, selond l'exultacion des voisins, la garison de Zacharie, et puis selon l'abitacion ès désers *quantum* (1) *ad quartum evangelium*. Ouvrons les yeulx de nostre pansée et les nettoyons de toute ordure ; et regardons en la lumière de vraye Foy, et nous trouverons ceste Nativité toute plaine de joye.

Mais se nos yeux sont enpeschiés par boe (2) de péchié, quelle merveille se nous demourons en tristesse et disons aveuc (3) Thobie : *Quale gaudium*, etc. (Tob., v, 12).

Dit saint Luc que, ou temps Hérode roy de Judée fu ung prestre nommé Zacharie, qui succédoit à Abia, et avoit une femme nommée Elizabeth, des filles de Aaron.

Notés que le temps estoit venus (4) que Messias estoit à naistre *secundum propheciaz Iacobi* ; que bons pevent estre ou temps des mauvais roys, tant pour leur répression, comme pour la consolacion des bons, comme pour oster l'excusation des mauvais : que les parens saint Jehan furent nobles et dignes selond le monde, et dédiés et sacrés (5) à Dieu de la lignée sacerdotale. Et [317ᵛ] cecy vault aux enfans, pour en bien user, et car ils en sont mieulx endoctrinés et ont honte s'ilz n'ensuyent, etc. (6) Et en espécial saint Jehan povoit de tant mieulx preschier (7) la cessation du prestrage, selond leur interprétacion, que, qui veut concevoir grâce doit avoir l'Esperit, que soit Zacharie souvenant de Dieu et la voulenté Elizabeth que soit remplie et saoulée de Dieu.

Dit oultre saint Luc (1, 6), que *tous deux estoient justes*

(1) Manque dans Dupin.
(2) *P.* loe.
(3) *D.* avec.
(4) Ms. venus.
(5) Dupin imprime : dedioz et sacrez, etc., quand le ms. porte : dedies et sacres.
(6) *D.* : Icy pour *etc.*
(7) Dupin ne donne pas la fin de cette phrase et la remplace par des points.

devant Dieu et aloient et accomplissoient tous les commendemens et institutions de Dieu, sans plainte.

Notés quel bel couple, quant espous et espouse sont tous deux bons, et que c'est devant Dieu, sans ypocrisie, faintise, et que c'est ès commendemens. sans nul trépasser, et que c'est sans plainte ou escande ; voir quant en eulx est dit oultre, que ilz n'avoient nul enfant, car tous deux avoient passé leur aage, et Elizabeth estoit bréhaigne (stérile).

Notés, contre ceux qui murmurent quant ilz se réputent servir Dieu et ils n'ont tout ce que ils demandent (1), et contre ceux qui murmurent contre cieulx, quant aucun mal leur vient, *Vana est spes tua* (2) [*Tob.*, II, 22].

Que la conception saint Jehan fut merveilleuse (ce fut), pour double cause et sus nature. Si fu très bien dot (doué), et ne fu point subget aux estoiles, ne mélancolieux, ne lait.

Que gens mariés ne doivent point despérer d'enffant, qu'ils ne se tournent à prier Dieu [318], et c'est la foy grande de ces deux parens (3).

A moralité : n'est si vieil et bréhain en péchié qui ne puisse fructifier.

Factum est cum sacerdotio, etc. [Luc, I, 8].

Notés que prestres doivent servir et en leur ordre et devant Dieu, et selon bonne coustume et ou temple ; le peuple doit attendre hors et orer. L'angel bon appart à telz, il print corps de l'air, cler et luisant. Il troubla premier, mais après, il consola. Notés la condicion des bons, la prière Zacharie estoit pour le bien commun, et saint Jehan fu conçeu de luy, non mie comme Jhésucrist de de femme seule. Et fu fils, non fille, par constance.

Et vocabis, etc. (*Ibid.*, 13). Notés : il a nom que Dieu

(1) *D.* : ces 14 mots manquent.

(2) A la place de *eulx* nous proposons *cieulx* pour donner un sens à la phrase.

(3) *D.* n'a pas déchiffré ce mot écrit en abrégé.

nomma et ou quel est grâce : et ceux qui ont ce nom en doivent mieux vivre, et qui ont à Patron saint Jehan.

Plusieurs s'éjoïssent, etc. Notés de diverses joyes, des dances, des malades, des mauvais enffans qui font doleur.

Magnus coram Deo (v. 15) *non mundo* (1); *quia quod altum, etc.* (*Luc*, XVI, 15).

Vinum et siceram, etc. (*Luc*, I, 15). *Nazarenus sobrietés, non s'enivrer* (2), *ymitari populis*, contre la gloutonnerie et yvresse des enffans.

(1) *P.* : mondo.
(2) *D.* : 3 mots remplacés par des points.

Scrupules de conscience

Une réponse de Cajetan [1]

Dans son ouvrage sur les *Progrès de l'âme dans la vie spirituelle*, le P. Faber consacre une bonne vingtaine de pages à la question des scrupules. Il débute ainsi : « Le scrupuleux provoque Dieu, irrite le prochain, se tourmente lui-même et opprime son directeur. Pour démontrer ces quatre propositions, il faudrait un volume entier. Le lecteur doit donc ou bien les admettre d'autorité, ou bien faire la connaissance de quelque scrupuleux. »

De ce diagnostic qui n'est pas tendre, mais qui est d'un maître, comme aussi des leçons de l'expérience, découle cette conviction que les victimes des scrupules, et nous entendons par là les scrupuleux et leurs directeurs, sont aux prises avec une véritable maladie morale.

Et comme il n'est malade qui ne cherche à guérir, il n'est scrupuleux ni directeur intéressé qui ne soit en quête de remède. Si la physiologie était seule en cause, ce qui doit être rare, le cas relèverait uniquement d'un médecin dûment qualifié pour ce traitement ; mais d'ordinaire d'autres soins seront requis, et donc une autre compétence et des lumières venues d'ailleurs. Il nous a semblé qu'on en trouverait quelques-unes dans une brève consultation de ce théologien de génie que fut le Cardinal dominicain, Thomas de Vio, plus connu sous le nom de Cajetan (1469-1534). Un vénérable maître en théologie

(1) On trouvera cette réponse dans l'édition léonine des œuvres de S. Thomas, au tome X, à la fin du volume : « *Septimum dubium est...* »

appelé Conrad (1), à la suite de six autres questions, lui pose cette septième : « *Quid importat scrupulus conscientiae quo stante licite operamur oppositum?* Que faut-il entendre par un scrupule de conscience contre lequel, même persistant, il est permis d'agir? »

Avant de proposer sa manière de voir, Cajetan en rapporte deux autres, que finalement, avec beaucoup de bienveillance, il estimera susceptibles d'être ramenées à la sienne.

D'après les uns, il faudrait d'abord préciser, peser la *quantité* du doute qui tient en suspens le scrupuleux devant un acte à accomplir, puis distinguer les réponses. Trois hypothèses peuvent, en effet, se présenter, suivant que le degré de persuasion de l'illicéité de l'acte est supérieur, égal ou inférieur à celui de sa licéité. Dans les deux premiers cas, il serait défendu de passer outre au scrupule; dans le troisième, ce serait permis.

D'autres exigent davantage. Ils demandent, pour autoriser l'acte, la conviction certaine de sa licéité. Autrement le scrupuleux s'exposerait au péril du péché que sa conscience continuerait à lui faire redouter dans cet acte. Par conséquent le scrupule en question, dont on pourrait ne pas tenir compte, ne doit pas s'entendre d'une hésitation quelconque sur l'honnêteté de l'action opposée, mais plutôt d'une certaine apparence d'illicéité.

Cajetan s'abstient de critiquer ces opinions. A s'en tenir à leur valeur pratique, il semble pourtant qu'il aurait eu beau jeu. Car, avec la première opinion, mettre dans la main d'un scrupuleux une balance de précision pour effectuer des pesages de probabilités où nous voyons des casuistes déliés s'embrouiller à plaisir, est-ce lui apporter

(1) En tête d'une seconde série de questions et de réponses, Cajétan s'exprime ainsi : « Pulsas, venerande Pater, frequenter me piis dubitationibus, non ut discas, qui alios gloriose doces et verbo et scripto, sed ut explicem potius sensum meum. » Même en faisant, dans cet éloge, la part de la courtoisie, il en reste encore assez au compte de Maître Conrad.

un instrument de salut? Ou bien, avec la seconde opinion, ne lui permettre de s'affranchir de son scrupule que s'il ne lui reste absolument aucune hésitation sur la sécurité morale du parti qu'il va adopter, n'est-ce pas lui indiquer plutôt un résultat idéal qu'un moyen d'y parvenir? à moins que ce ne soit lui proposer la guérison en guise de remède.

Cajetan s'y prend d'autre façon. D'abord il met hors de cause l'*origine* du scrupule. Qu'il vienne du côté de l'appétit, comme il arrive aux timides qui ont peur de pécher sans savoir pourquoi, ou du côté de la raison, comme c'est le fait des indécis qui flottent entre deux motifs contraires, solides ou légers, il importe peu. Ce qui importe avant tout, c'est le caractère de cette hésitation, de cette irrésolution qui est le scrupule même.

Puisque la conscience, enseigne saint Thomas (1), est un acte, un acte de science appliquée, elle ne change pas de nature en devenant scrupuleuse. Mais alors cet acte n'est autre chose que le doute, à peine fondé, de la présence d'un péché imaginaire. La disposition à douter ainsi fréquemment, pour des raisons futiles, de l'honnêteté des actions, constitue l'*habitude* du scrupule. Gardons-nous de la confondre avec la conscience délicate ou même méticuleuse qui ne s'embarrasse pas de pareils doutes, mais qui discerne fermement les moindres péchés pour les éviter le plus possible.

Or ce doute est à double forme, spéculative ou pratique.

Un musicien qui est scrupuleux hésite à jouer du piano le dimanche. Telle demoiselle à qui on offre une cigarette se demande si elle ne va pécher, Un religieux, au chœur, estime suspect moralement de se moucher pendant le *Gloria Patri*, etc., etc...

S'ils hésitent, au sujet de ces divers actes, sur leur qualité morale considérée en soi, absolument, sans rap-

(1) I[a] Pars, q. 79, a. 13.

port avec une décision concrète à prendre et un acte à poser, c'est un doute *spéculatif*. « *Intellectus speculativus nihil dicit de operando* », remarque Cajetan après Aristote.

Si, au contraire, ils hésitent sur la bonté ou la malice de ces actes, en tant qu'elle va précisément, « hic et nunc », régler leur conduite, c'est un doute *pratique*. Or ils peuvent passer outre au premier scrupule, pas au second. Ce qui veut dire que, quel que soit l'état de leur esprit au point de vue science, il leur sera permis ou défendu d'agir suivant qu'ils seront fixés ou non sur la moralité concrète de l'acte à poser. Exiger en toute circonstance une certitude spéculative, ce serait jeter dans des perplexités sans fin non seulement le commun des hommes qui s'en rapporte d'ordinaire aux instructions reçues, mais encore les plus doctes moralistes, s'il leur fallait, avant d'agir, trancher tous les doutes que peuvent susciter mille actions de détail ou mille détails d'action, dans lesquels pourtant nous les voyons aller de l'avant sans aucune hésitation.

Quant à la raison de cette diversité d'attitude dictée par ces deux formes de doute, elle se prend de la différence même qu'il y a entre *science* et *conscience*, et par suite entre scrupule de savant et scrupule de conduite. Parce que la conscience morale dont nous parlons ici ne signifie pas science, mais *application de connaissance* à l'exercice d'un acte ou à l'accomplissement d'une œuvre, le seul scrupule qui lui soit contraire et qui puisse la retenir, ce n'est pas un doute de *spéculation*, mais un doute d'*application*. Et comme ce second doute peut être dissipé sans le premier, il s'ensuit que la conscience peut être déposée, sans que la science ait fait un pas. Voici, par exemple, un étudiant qui se demande si son état de santé lui permet d'observer tel jeûne des Quatre-Temps. Il sait bien que rompre ce jeûne est illicite *en soi*. Mais ayant examiné, pour son compte personnel, les motifs pour et contre, il demeure en suspens. Sans entrer dans aucune discussion, son supérieur lui dit : « Je vous dispense de ce jeûne. »

Au point de vue *spéculatif*, il n'est pas plus avancé, mais il vient d'être mis en possession d'une raison certaine d'*application* à l'acte, et normalement c'en est fini de ses hésitations et de ses scrupules.

Mais, par contre, autant il peut être légitime de ne pas s'arrêter à des incertitudes doctrinales dans le sens que nous avons dit, autant il serait interdit de faire bon marché des doutes d'application. Car l'hésitation portant sur la licéité de l'acte concret à poser supposerait évidemment dans la volonté prête à passer outre l'acceptation du risque de péché contenu dans cet acte. Et c'est assez pour accuser en elle une disposition vicieuse.

Ainsi donc, quelles que puissent être les fluctuations de l'esprit et de l'appétit, si l'application à l'œuvre peut se réclamer de garanties certaines, il n'y a pas à faire cas des hésitations d'ordre abstrait. Si, au contraire, c'est cette application elle-même qui se sent vacillante et mal appuyée, alors c'est la conscience qui est directement en cause, et c'est elle qui a besoin d'une sécurité sans risques. Elle serait coupable autrement de n'avoir pas respecté le *mode d'agir* qui s'impose à une puissance rationnelle, comme la volonté humaine. Pour celle-ci, en effet, il n'y a qu'un *mode d'agir* qui soit moralement correct, c'est de passer à l'acte, en vertu d'une détermination ferme à un objet précis. C'est le seul remède à ce flottement suspect entre le bien et le mal qui témoignerait d'une indifférence illicite entre l'un et l'autre. Et c'est le seul moyen de sortir des scrupules, tandis qu'on s'engagerait, au contraire, dans une voie sans issue, aussi bien pour les scrupuleux que pour leurs guides spirituels, si l'on s'acharnait à vouloir résoudre scientifiquement tous les doutes qui peuvent surgir à propos de la moralité d'une foule d'actes insignifiants.

Dans son Commentaire de la Somme théologique (1), Cajetan trouve l'occasion de rappeler la même doctrine,

(1) In I^{a} I^{ae}, q. 19, a. 6.

et il l'applique au cas suivant. Une femme a entendu dire à un prédicateur que c'était un péché mortel de simulation de porter de faux cheveux. Elle ne se sent pas de force à réfuter les sophismes de cet apôtre rigoriste; mais, son désir aidant, elle garde la persuasion qu'il n'y a péché d'aucune sorte à user de cet ornement d'emprunt. Elle peut continuer à s'en servir, son doute étant un doute de spéculation et de science, nullement d'application et de conscience.

Et ces considérations nous ramènent précisément, par la voie des principes, à l'indication du remède classique et presque unique à offrir aux scrupuleux, à savoir, l'obéissance absolue à un directeur. Il sera loisible à celui-ci, en ce qui concerne les doutes spéculatifs, de s'essayer, s'il a du temps à perdre, à les résoudre pour son propre compte, mais il se gardera bien de le faire en présence de son dirigé, encore moins de concert avec lui. En se contentant de trancher d'autorité les *doutes d'application*, il aura fait, croyons-nous au point de vue direction, le nécessaire et le suffisant.

Fr. M. Larivé, O. P.

Quelques livres de théologie

La connaissance des vérités divines importe de la façon la plus immédiate à la vie spirituelle, qui est, avant tout, vie de foi, c'est-à-dire assentiment de l'esprit à tout ce que Dieu révèle de ses mystères et de nos destinées. L'amour se nourrit de lumière et est avide de connaître. Plus la foi est vive, aimante, plus elle cherche à pénétrer son objet. Elle met en œuvre toutes les ressources dont elle peut disposer, elle a recours aux moyens humains de la science théologique, en même temps qu'elle aspire à l'intelligence et au goût secret que Dieu donne, quand il lui plaît de faire agir, au souffle de son Esprit-Saint, les dons qu'il a répandus en nous avec la charité. A maintes reprises on a exposé ici les rapports harmonieux des deux sagesses acquise et infuse ; nos lecteurs en sont trop instruits pour être surpris de nous voir recenser des ouvrages de théologie spéculative. Ils pourraient plutôt s'étonner que nous ne le fassions pas davantage et nous reprocher de ne pas signaler, sinon tous les livres de valeur des théologiens, au moins les plus excellents travaux. Il faut bien avouer, à notre confusion, beaucoup d'oublis à cet égard. Pour combler dans une certaine mesure cette lacune, je présenterai aujourd'hui, pour commencer, deux ouvrages d'ensemble de théologie dogmatique : le manuel publié en 1925-1926 par M. le Chanoine J.-M. Hervé, professeur au grand Séminaire de Saint-Brieuc; le cours complet formé par la 3e édition du *De Revelatione* du P. Garrigou-Lagrange, le *De Ecclesia* du P. Schultes, les trois volumes compacts où le P. Hugon a réuni, selon un ordre normal, ses divers *tractatus dogmatici*, publiés primitivement en quatre volumes et selon une suite un peu accidentelle (1).

(1) I. Canonicus J.-M. Hervé, S. Th. Or. *Manuale theologiae dogmaticae* :

Vol. I. De vera religione — de Ecclesia Christi, de Fontibus Revelationis.

Vol. II. De Deo uno et trino — De Deo Creante et elevante

I

De la théologie dogmatique

Auparavant, il ne sera pas sans utilité, puisque cette chronique de théologie dogmatique est la première que publie la Revue, de présenter sur cette partie de la science sacrée quelques considérations générales : elles vaudront aussi bien pour d'autres ouvrages dont nous aurons à rendre compte. Le souci d'être bref oblige à négliger bien des nuances. Mais le lecteur trouvera, au début des cours qui lui sont signalés, des renseignements plus complets et plus exacts (1).

1. La division de la théologie en dogmatique et morale n'est pas un partage en deux sciences spécifiquement distinctes, comme sont distinctes les sciences spéculatives et les sciences pratiques de l'ordre purement humain. Une bonne part des dogmes concernent très immédiatement la conduite de la vie, les moyens que Dieu nous donne d'atteindre la fin

— De Verbo incarnato — De Beata Virgine — De Sanctis.
Vol. III. De Gratia Christi — De virtutibus theologicis — De Sacramentis in genere, de Baptisto — De Confirmatione.
Vol. IV. De SS. Eucharistia — De Paenitentia et indulgentiis — De Extrema Unctione — De Ordine — de Matrimonio — De novissimis.
Chez Baston, Berche et Pagis, 68, rue de Rennes, Paris-VI[e].

II. R. P. Reg. Garrigou-Lagrange, *De Revelatione* (Rome, Ferrari).
R. P. Schultes, *De Ecclesia* (Paris, Lethielleux).
R. P. Hugon, *Tractatus dogmatici* (Paris, Lethielleux) :
T. I. De Deo uno et Trino, creatore et gubernatore — De angelis et de Homine.
T. II. De Peccato originali et de gratia — De Verbo incarnato et Redemptore — De B. Virgine Maria Deipara.
T. III. De Sacramentis in communi et in speciali — De novissimis.

(1) Il en trouvera surtout dans les premières éditions du *De Revelatione* : Prolegomena de theologia fundamentali, speciatim de ejus parte apologetica, ch. I, II, III, pp. 1-133, et dans la savante *Introduction à l'étude de la théologie* de M. Gaston Rabeau (Paris, 1926, Bloud, 1 vol. in-8 de 414 pp. — Cf. Bulletin Thomiste 1927, pp. [202-207].

dernière et leur mise en œuvre : la nécessité de la prière, n'est pas moins un dogme que l'existence des anges. D'autre part, croire aux vérités révélées est au premier chef un acte de vie morale. Qu'elle s'occupe de dogmes théoriques ou de vérités concernant « les mœurs », la théologie est une. Ce n'est pas une science uniquement spéculative, ni exclusivement pratique. Elle possède éminemment ce double caractère. Elle est une, comme la science même de Dieu dont elle est un reflet dans l'esprit de l'homme, parce qu'elle a Dieu pour unique objet. En dépit de l'étonnante multiplicité des problèmes qu'elle aborde et résout, elle ne traite en définitive, comme son nom l'indique, que de Dieu. C'est toujours de Lui qu'elle parle, puisqu'elle ne s'occupe de rien que par rapport à Lui, comme venant de Lui, comme conduisant à Lui ou détournant de Lui.

La division de la Somme Théologique de saint Thomas fait ressortir cette unité d'objet d'où dépend l'unité de la science : 1re Partie : Dieu en lui-même, dans l'unité de son essence et la Trinité des personnes; Dieu cause efficiente, créateur, conservateur des mondes angélique, matériel, humain. — 2e Partie : Dieu fin dernière de notre activité. — 3e partie : Dieu Sauveur : le Verbe incarné et rédempteur acheminant les rachetés par les sacrements, vers la gloire éternelle et la vision béatifique. Le point de départ est aussi le terme, car la première cause est la fin dernière. La théologie est comme un cercle d'or.

Ce plan du saint Docteur est trop inspiré de la nature des choses et en exprime trop parfaitement les rapports vrais pour qu'on puisse s'en écarter notablement. Il embrasse tout l'objet de la théologie dogmatique et de la théologie morale. La théologie dogmatique est étudiée dans la première et la troisième partie de sa vaste synthèse ; la théologie morale dans la deuxième partie. On sait que celle-ci se divise en deux, appelées Ia IIae et IIa IIae. Dans la Ia IIae, il considère l'activité humaine orientée vers la fin dernière, d'une manière tout à fait générale : actes humains en eux-mêmes et dans leurs principes soit intérieurs (habitus, vertus et dons) soit extérieurs (grâce qui nous fortifie, loi qui nous guide). A cela correspond dans les manuels modernes la morale dite fondamentale. La IIa IIae étudie, dans une première section, les diverses vertus théologales et morales, leurs annexes, les dons

du Saint-Esprit qui viennent les parfaire, les vices qui les corrompent. Une deuxième section s'occupe des grâces, états et offices particuliers à certains membres de l'Église. Cet ensemble de traités forment la morale spéciale. Ces équivalences pourtant ne sont pas absolues. La prédominance de l'élément doctrinal ou de l'élément pratique dans tel ou tel traité, et aussi des considérations pédagogiques de proportions et d'équilibre à garder dans l'organisation de l'enseignement et le partage des tâches professorales ont déterminé des démembrements ou des annexions qui modifient de diverses manières, selon l'époque et les circonstances, le plan et l'ordre des cours et des manuels. C'est ainsi que le traité de la grâce a été rattaché à la dogmatique et, pareillement, celui de la foi. C'est ainsi encore qu'on a partagé entre les deux disciplines l'étude des sacrements : le dogme garde le baptême, la confirmation, l'Eucharistie, l'extrême-onction, l'ordre. La morale revendique en entier les traités de la pénitence et du mariage.

Pour justifiés qu'ils soient, ces déplacements de frontières ne laissent pas d'avoir quelque inconvénient. Un dominicain préférera la division de l'enseignement théologique adoptée dans les écoles de son Ordre où la Somme sert toujours de livre de texte, et où on restitue au droit canonique tout ce qui lui revient, dans l'étude du mariage et de la pénitence par exemple.

2. Il faut dire un mot maintenant de la constitution, dans la dogmatique elle-même, de ce qu'on appelle aussi la *théologie fondamentale,* dont l'*apologétique* est la partie la plus importante (1). L'apologie et la controverse ont toujours tenu

(1) Je n'ai pas l'intention, dans ce bref rappel de notions élémentaires, de rapporter la controverse sur l'appartenance de l'apologétique à la théologie. Les arguments au nom desquels certains auteurs considèrent l'Apologétique comme une science autonome, spécifiquement distincte de la théologie, nous ont toujours paru inefficaces. La position prise par le P. Garrigou-Lagrange nous semble au contraire absolument inébranlable : les distinctions qu'il apporte font droit à tout ce que les revendications de la thèse opposée contiennent de légitime.

Cf. la préface du P. Gardeil au livre du P. de Poulpiquet : *L'Église catholique.* (Éditions de la *Revue des Jeunes*).

une grande place dans l'activité des docteurs et des théologiens, surtout aux époques de troubles, d'hérésies et de schismes. Saint Thomas a bien établi les principes de l'apologétique comme science et composé lui-même une admirable apologie des dogmes (1), mais il ne crut pas nécessaire de rassembler au début de la Somme les preuves générales de la religion. On s'en dispensa encore longtemps dans les cours de théologie. Au XVII[e] siècle Jean de Saint-Thomas se contente d'esquisser en une seule dissertation la défense (contre la paganisme, le judaïsme, l'hérésie) des principes de la théologie qui sont les vérités de foi; il se réserve, il est vrai, de justifier chaque dogme dans les traités spéciaux et d'approfondir, à propos de la foi et de son objet, les problèmes relatifs à l'Église, règle vivante de la foi et à l'autorité du Souverain Pontife, chef suprême de l'Église. Une « *digressio utilis et jucunda* » sur la crédibilité des mystères paraît encore suffisante à Gonet. Mais les négations absolues, les fins de non-recevoir opposées au surnaturel par le rationalisme, l'agnosticisme, la déliquescence dogmatique du protestantisme libéral et du modernisme, ont occasionné, en les rendant nécessaires, les développements considérables de l'apologétique moderne. On peut comparer ces développements à ceux de la critique en philosophie. Il est devenu indispensable d'incorporer aux ouvrages généraux de théologie dogmatique cette défense de la révélation et de l'Église. Du reste, quoi qu'il en soit de ces contingences historiques et abstraction faite des attaques de l'incrédulité ou de l'hérésie, la discipline apologétique se justifie et s'impose au moins dans ses

(1) « Propositum nostrae intentionis, dit saint Thomas, est veritatem quam fides Catholica profitetur pro nostro modulo manifestare... errores eliminando contrarios ». Plus loin il précise :

Ceux qui professent les erreurs contraires à notre foi sont : les Mahométans et les païens, qui ne s'accordent pas avec nous pour reconnaître l'autorité d'une Écriture dont le témoignage puisse les convaincre; les juifs, avec qui on peut discuter par l'Ancien Testament; les hérétiques, contre qui on peut invoquer le Nouveau. La Somme contre les Gentils n'est donc pas une Somme de Philosophie, bien qu'elle soit intitulée parfois *Summa Philosophica,* mais un ouvrage de théologie apologétique, comme le marquent les autres titres : *De veritate catholicae fidei contra Gentiles, liber de veritate fidei Christianae contra errores infidelium.*

lignes essentielles. La crédibilité, l'aptitude à être crue de foi divine est une propriété réelle de la révélation. Les motifs de crédibilité existent indépendamment de l'attitude des hommes à l'égard de la foi. Une science théologique parfaite doit mettre cette qualité en lumière et le devrait encore même si tous se soumettaient à l'autorité du Révélateur. Telle qu'elle s'est constituée de fait, en opposition avec les erreurs dont elle doit écarter le danger, l'apologétique comprend deux grands traités : celui de la vraie religion, ou démonstration chrétienne, établit que la religion de Jésus est l'unique religion vraie; celui de l'Église, ou démonstration catholique, établit que, parmi les sociétés religieuses se rattachant au Christ, l'Église romaine seule présente les caractères de l'Église véritable. On conçoit d'ailleurs la possibilité de réduire à l'unité les deux moments de la démonstration. Le concile du Vatican semble même suggérer cette méthode en présentant l'Église catholique elle-même comme un perpétuel motif de crédibilité, un témoignage irréfragable de sa propre mission divine. Il est en effet accidentel d'avoir à distinguer entre le christianisme et le catholicisme. Les incroyants qui se convertissent ne viennent généralement pas en deux étapes au catholicisme, au Christ d'abord, puis plus tard à l'Église, mais tout ensemble à l'Église du Christ et au Christ de l'Église, qui est le vrai. La nécessité de distinguer deux phases dans la démonstration ne s'impose donc pas absolument à l'apologétique, soit qu'on la considère comme science, c'est-à-dire comme démonstration chrétienne intégrale, soit qu'on l'envisage comme méthode universelle et instrument de conversion. Mais elle s'impose à l'égard des protestants qui distinguent entre le Christianisme et l'Église, ou à l'égard des schismatiques qui distinguent entre l'Église du Christ et l'Église Catholique Romaine.

Avec le traité de l'Église s'achève l'apologétique. La théologie fondamentale n'est pas achevée pour autant. Au contraire, en tant que distincte de l'apologétique, c'est alors qu'elle commence. De cette Église catholique, qui se présente comme continuatrice de la mission de Jésus-Christ, héritière de sa pensée, interprète infaillible de la révélation, dépositaire du pouvoir sanctificateur, on a examiné et fait valoir les titres. Le théologien s'adresse désormais à des croyants qui partagent sa foi. Il ne fait plus appel seulement à l'histoire et

à la raison naturelle pour prouver qu'on ne saurait adhérer à la révélation divine sans adhérer à l'Eglise, mais il étudie, d'un point de vue proprement dogmatique, d'après ce qu'elle-même en enseigne, la constitution intime, les pouvoirs de magistère et de gouvernement, le pouvoir sanctificateur de l'Église envisagée maintenant comme Corps mystique et Épouse du Christ. Il rend compte, par le dedans, des notes, discernables au dehors, qui font reconnaître la société catholique comme l'authentique société chrétienne.

A considérer les exigences propres de la méthode scientifique, la distinction des deux traités apologétique et dogmatique de l'Église s'impose absolument. Dans leurs articles des Dictionnaires d'apologétique et de théologie les RR. PP. de la Brière et Dublanchy l'expliquent avec clarté. Le P. de Poulpiquet (1) insiste avec raison sur ce point, blâme « l'indétermination » d'un trop grand nombre de manuels qui mêlent constamment les deux aspects des questions pour les épuiser d'un seul coup. On conçoit d'ailleurs, précisément parce que l'apologétique est formellement de la théologie, que des théologiens, écrivant sur l'Église, assument secondairement la tâche de l'apologiste et développent, sans les réunir en un tout distinct, mais au fur et à mesure de l'exposé dogmatique, les arguments et considérations d'exégèse, d'histoire, de raison naturelle dont l'apologiste comme tel doit nécessairement se borner à faire la synthèse. L'efficacité psychologique de cette méthode, au point de vue des conversions à préparer, n'en est pas compromise. « On s'est placé dans cet ouvrage à un point de vue à la fois dogmatique et apologétique », écrit le P. Sertillanges au seuil de son livre *l'Église*. Mais on compte beaucoup moins sur l'apologie que sur un exposé loyal, disant : Cela est, et laissant fort souvent à l'âme naturellement chrétienne « de conclure, après s'être consultée elle-même : Cela doit être ! (2) »

(1) *L'Église catholique*, ch. 1 et 2.

(2) *L'Église*, introduction. — De même, Mgr d'Herbigny, après avoir exposé le plan général de son *de Ecclesia*, dont les titres des deux parties expriment si nettement le caractère théologique (I. De Deo universos vocante ad sui regni vitam, seu de Institutione Ecclesiae primaeva; II. De Deo catholicam Ecclesiam organice vivificante seu de perdurante Ecclesiae vita), déclare : « Efficacitas tractatus fit ergo apologetica simul et dogmatica. »

En relation intime avec celui de l'Église (si tant est qu'il n'en fasse pas partie intégrante et qu'il puisse en être distingué) est le traité *Des sources de la révélation*, encore appelé traité des *lieux théologiques*.

On y considère, comme source ou expression de vérité divine, et donc comme « lieux » des principes d'argumentation théologique, l'Écriture inspirée, la tradition orale dans ses divers organes : le magistère qui l'interprète authentiquement, par ses décisions solennelles ou son enseignement quotidien, les Pères et les Docteurs qui en sont les témoins reconnus par l'Église, les théologiens qui l'exposent sous le contrôle du magistère. Il faut aussi préciser le rôle de la raison en face de la révélation, son aptitude à la défendre et à l'élaborer scientifiquement. On a ainsi, avec l'inventaire des sources de la théologie, comme un traité de sa méthode.

Au point de vue de la méthode en effet, la théologie (dogmatique ou morale) ne réalise pleinement sa notion que si elle est à la fois positive et scolastique. Utilisant les résultats de la théologie, de l'exégèse, de la patrologie, de l'histoire des dogmes, et de sa propre histoire, elle doit d'abord chercher à déterminer, sous l'influence constante de la lumière de la foi, quelles vérités sont contenues — et à quel titre — dans le dépôt de la révélation (Théologie positive). Elle doit ensuite, par le raisonnement humain, en faisant appel à la philosophie et à la métaphysique, organiser en corps doctrinal les vérités révélées, montrer qu'aucune objection de l'incrédulité ou de l'hérésie n'a de valeur démonstrative, chercher les analogies créées qui facilitent l'intelligence des mystères et en éclairent à nos yeux les harmonies internes et le parfait accord avec notre nature et notre raison, expliciter peu à peu le contenu des dogmes et en dégager progressivement les riches virtualités. A cette dernière tâche ont excellé les maîtres de l'École, d'où le terme de théologie scolastique. La positive y est évidemment ordonnée comme à son achèvement et à sa fin. Nul ne peut se dire théologien s'il n'unit les deux méthodes. L'immensité de la tâche oblige toutefois à diviser jusqu'à un certain point le travail, et le progrès théologique s'accomplit par les efforts concertés de tous les ouvriers. Les uns se vouent plus spécialement aux sciences historiques et à la théologie positive. D'autres à la synthèse spéculative, à l'organisation systématique des matériaux rassemblés et pré-

parés par les premiers. Saint Thomas est l'architecte par excellence. L'édifice élevé par lui n'a pas à être reconstruit sur de nouvelles bases, mais à être parachevé. On comprend dès lors les prescriptions réitérées de l'Église en ce qui concerne les rapports des deux méthodes, son insistance à proposer, à imposer comme maître de choix le Docteur commun. On s'explique notamment que la Congrégation des Séminaires et des Universités recommande aux auteurs d'ouvrages destinés à la formation des clercs d'unir harmonieusement les deux méthodes, en donnant cependant un plus grand développement à l'argumentation scolastique, — exprime le vœu que la Somme théologique, dont l'usage est prescrit dans les Universités, soit aussi adoptée dans les Séminaires, — encourage ceux qui, dans une fidélité parfaite aux principes, à la méthode, aux conclusions du Docteur Angélique, facilitent aux étudiants l'intelligence de son œuvre maîtresse et les mettent à même d'en tirer le meilleur profit, en leur montrant, par des commentaires appropriés ou des œuvres personnelles qui s'en inspirent, que cette doctrine, gardée et développée par son école, permet de résoudre heureusement les problèmes nouveaux et de combattre de la manière la plus efficace les erreurs modernes.

Dans les considérations qui précèdent nous n'avons perdu de vue qu'en apparence les ouvrages qui nous en ont offert l'occasion, puisque ces principes vont nous servir à les apprécier.

II

Le manuel de M. le chanoine Hervé.

Il est divisé en quatre tomes. Le premier est consacré à la théologie fondamentale et la contient toute. On y trouve les trois traités classiques *de la vraie religion, de l'Église, des sources de la révélation*. En ce qui concerne le premier, l'auteur s'est largement inspiré de l'ouvrage du P. Garrigou-Lagrange. Il ne pouvait, croyons-nous, mieux faire. Pour ce qui touche à l'Église, il a nettement distingué « la recherche de la véritable Église », et l'étude dogmatique de sa constitution.

Le second volume étudie Dieu, la Trinité, l'action créatrice, le gouvernement divin, l'élévation à l'ordre surnaturel.

Le traité des anges est un peu rapide à notre gré. Celui de l'homme, notamment pour ce qui touche à la justice originelle et à la chute, est beaucoup plus développé. Immédiatement vient l'étude du Verbe incarné et rédempteur. Il y est joint un excellent résumé de doctrine mariale.

Le troisième volume renferme les traités de la grâce et du mérite, des vertus théologales, des sacrements en général, du baptême et de la confirmation en particulier. (En fait, l'étude des vertus est réduite à celle de la foi ; l'espérance et la charité ne sont l'objet que d'un appendice.)

Le quatrième et dernier volume continue et achève l'étude des sacrements : Eucharistie, Pénitence (avec des indications excellentes sur la doctrine des indulgences), Extrême-Onction, Ordre et Mariage. Naturellement les questions morales et canoniques sont réservées. L'ouvrage s'achève par l'étude des fins dernières. Ce plan est tracé d'avance à tous les auteurs de manuels. C'est par la manière dont ils l'exécutent que les livres de théologie se classent. Un manuel n'ayant pas pour but de faire progresser la science, mais d'en communiquer du mieux possible les éléments à ceux qui en commencent l'étude, la brièveté, la clarté, la simplicité, toujours précieuses, s'imposent ici plus particulièrement.

M. Hervé a bien conscience de cette exigence, et y satisfait pleinement. Il est douteux qu'on puisse, dans l'état actuel des sciences ecclésiastiques, offrir aux étudiants en théologie un livre plus clair, plus méthodique, mieux adapté aux besoins communs du plus grand nombre. Pour chaque question l'auteur suit, autant que possible, une marche identique. Il mentionne les principales erreurs, résume l'enseignement authentique de l'Église d'après les définitions conciliaires ou pontificales et les documents du magistère ordinaire, énonce en formules simples la thèse ou « assertion » à démontrer, en la faisant suivre dans beaucoup de cas (on voudrait que ce fût toujours) de sa note ou qualification théologique ; il en explique, s'il y a lieu, le sens précis et l'exacte portée, afin de prévenir les malentendus possibles ; enfin il l'établit, tout entière à la fois ou par parties, en recourant aux trois chefs classiques d'argumentation : la sainte Écriture, la tradition, la raison théologique. Il donne en dernier lieu l'état des principales controverses théologiques ainsi que les arguments des diverses positions.

La preuve scripturaire est l'objet d'un soin particulier. Les fausses interprétations par lesquelles les adversaires prétendent énerver la force des témoignages, sont sommairement mais solidement réfutées, les conclusions de l'exégèse catholique clairement indiquées et établies.

La preuve de la tradition est présentée sous une forme sommaire mais suffisante; les textes sont toujours cités d'après les *Enchiridia* patristique et historique des PP. Rouët de Journel et Kirch, qui sont venus si heureusement s'ajouter à l'*Enchiridion symbolorum* (plus ancien mais constamment tenu à jour) de Denzinger-Bannwart.

La « raison théologique » est souvent formulée dans les termes mêmes de saint Thomas d'Aquin, ce qui est bien généralement la meilleure manière de la présenter avec force et clarté. Ces fréquents recours au Docteur commun contribuent beaucoup à donner à l'ouvrage sa fermeté intellectuelle, et lui valent en partie son succès. Toutefois, malgré cette franche sympathie, cet attachement loyal, l'auteur ne s'inspire pas de la doctrine thomiste au point de la suivre en tous ses développements authentiques et jusque dans ses dernières conséquences. Sur certains points délicats, dont on sait qu'ils sont comme des pierres de touche, il reste timide, hésitant. Mais là encore, il renseigne bien son lecteur. Celui-ci, prenant contact avec le Maître et ses disciples les plus fidèles, non seulement ne sera pas prévenu contre eux, mais sera en excellentes dispositions pour les étudier avec fruit. Il accentuera tout naturellement l'orientation déjà reçue.

La bibliographie est judicieusement établie pour un lecteur français. La disposition typographique est excellente, les caractères très variés, les tables bien faites. Les prêtres qui auront étudié ce manuel pendant leurs années de séminaire y reviendront volontiers. Il sera, même pour les théologiens de profession, un très pratique memorandum.

III

Le cours des professeurs de l' « *Angelico* ».

C'est un manuel aussi qu'ont voulu composer les trois professeurs du *Collège Angélique*, auteurs du cours dont il nous reste à parler. Ils n'ont pas au même degré le souci d'être

brefs et ne se sont pas interdit les développements jugés utiles à une étude plus approfondie. Ils nous offrent cinq volumes au lieu de quatre, un total de 4200 pages au lieu de 2550. Les RR. PP. ont en vue plutôt les élèves des Universités et facultés de théologie que la moyenne des séminaristes, qui disposent de moins de temps que les premiers. Nous ne sommes pas sûr pourtant que ce cours soit moins pratique, même pour les séminaires, que celui dont nous venons de faire l'éloge. S'il demande au maître et au disciple plus d'effort, il n'est pas, l'expérience l'a prouvé, inaccessible à l'ensemble des étudiants. Au reste, les deux ouvrages ne font pas double emploi. Le second complète heureusement le premier. C'est ce qu'on verra par les remarques suivantes.

Deux volumes sont consacrés à la théologie fondamentale. C'est que les bases ne sauraient être trop solidement établies, les principes posés avec trop de soin. Le R. P. Garrigou-Lagrange excelle à ce travail, et l'on sait ici quel rôle il a joué dans le mouvement théologique des vingt dernières années. Son ouvrage *De Revelatione per Ecclesiam Catholicam proposita,* publié en 1918, a marqué une date dans l'histoire de l'apologétique et s'est imposé, comme un grand livre magistral, à l'attention de tous. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les recensions que lui consacrèrent à son apparition les revues théologiques : aucune divergence d'idées sur des points controversés entre catholiques ne pouvait faire méconnaître à personne la puissance de la synthèse et la vigueur des démonstrations. Or c'est toute cette riche substance qui nous est donnée dans l'édition réduite à l'usage des écoles. L'auteur avait d'abord présenté la démonstration chrétienne intégrale sans y distinguer deux étapes, et le titre choisi marquait bien ce dessein. Un volume spécial devant être écrit sur l'Église par son confrère, il n'y avait pas lieu de maintenir ce point de vue, plus profond que pédagogique. Il a donc retranché tout ce qui concernait l'Église. Le titre est devenu *De Revelatione* tout court. Il n'a pas réimprimé non plus le chapitre d'introduction sur la nature de la théologie, ni les pages sur l'histoire de la méthode apologétique, ni la longue digression, si intéressante et si décisive, sur l'histoire du problème relatif à la façon de connaître, dans la foi infuse, la révélation qui en est le motif (1).

(1) Le motif formel de la foi surnaturelle est l'autorité de Dieu

Dans l'édition actuelle l'ouvrage est divisé en deux livres : le premier étudie, pour ainsi parler, la question de droit. Il comprend cinq sections qui traitent à fond les problèmes concernant : 1° la notion de la révélation; 2° sa possibilité (celle-ci est établie d'abord d'une manière négative par la réfutation du rationalisme, de l'évolutionisme panthéistique, du modernisme, puis d'une façon positive en considérant l'existence des mystères surnaturels qui en sont l'objet premier, notre désir naturel de voir Dieu, et notre capacité d'élévation [puissance obédientielle] à cette vision dont la foi surnaturelle est ici-bas l'obscure ébauche); 3° sa convenance et sa nécessité; 4° la crédibilité des mystères révélés et la foi en fonction de la crédibilité; 5° la valeur et le discernement des motifs de crédibilité.

Le deuxième livre résout la question du fait de la révélation en considérant : 1° le témoignage du Christ; 2° la sublimité de la doctrine et son admirable correspondance avec nos besoins; 3° le miracle et la prophéties; 4° la transcendance du christianisme par rapport à la loi mosaïque qu'il achève, et aux religions non chrétiennes. La conclusion expose, à l'encontre de l'indifférentisme et du libéralisme, le devoir imposé aux hommes, pris en particulier ou en société politique, par le fait de la révélation dûment établi.

*
* *

Le *De Ecclesia* du P. Schultes n'est pas organisé selon la distinction des plans apologétique et dogmatique. Malgré le sous-titre *praelectiones apologeticae,* c'est plutôt, semble-t-il, un traité dogmatique dans lequel on trouve, mais non ras-

révélant. Comment doit-il être perçu? Suffit-il d'une connaissance naturelle que peuvent donner les motifs de crédibilité saisis par la raison seule? Ne faut-il pas plutôt que cet acte de Dieu révélant soit lui-même perçu sous la lumière de la foi, et donc objet en même temps que motif, c'est-à-dire, selon la formule scolastique, *id quod et id quo creditur*? Toute la tradition thomiste témoigne dans ce dernier sens, et explique ainsi la certitude unique de la foi surnaturelle *quoad substantiam*. Le P. Garrigou-Lagrange, après avoir exposé cette profonde doctrine qu'il a reprise ici même aux premiers temps de la revue, avait recueilli dans un long chapitre une imposante somme de témoignages qui confirmaient sa thèse.

semblés à part, les arguments qui composent la démonstration catholique. On a vu plus haut comment ce point de vue se justifiait. En bon aristotélicien, le P. Schultes considère l'Église par rapport à ses quatre causes : son institution par Jésus-Christ (cause efficiente), la sanctification des hommes à laquelle elle est ordonnée (cause finale), les membres qui la composent (cause matérielle), sa constitution intime (cause formelle). Toute nature s'épanouit en propriétés. Parmi celles de l'Église, il en est qui peuvent être connues sans la foi et nous servent précisément de notes pour discerner la véritable Église. Il faut les déterminer, en préciser la notion, les montrer réalisées dans l'Église catholique et en elle seule. Les autres, plus mystérieuses, objet de foi mais non pas de vérification expérimentale et historique, sont : la nécessité pour le salut, l'indéfectibilité, l'infaillibité. L'Église est investie d'un double pouvoir : de gouvernement et de magistère (le pouvoir d'ordre relève du traité des sacrements). On étudie brièvement le premier, plus longuement le second dans son double sujet : le Pape et l'Épiscopat assemblé en Concile œcuménique. Les sources du magistère de l'Église sont l'Écriture et la Tradition. Il faut en exposer la théologie. L'Église est par son magistère la règle de la foi. Elle prononce des définitions dogmatiques engageant la foi divine et catholique, ou des jugements infaillibles (sans être des dogmes) qui doivent être crus de foi ecclésiastique ; ou des décisions doctrinales qui n'engagent pas l'infaillibilité, mais requièrent cependant, de la part des fidèles, l'assentiment religieux. Elle approuve l'enseignement des Pères, des Docteurs, contrôle celui des théologiens. Elle explique et défend la révélation à l'aide de la raison naturelle. Tous ces points sont successivement examinés de manière à constituer un traité complet des lieux théologiques (1).

(1) Le P. Schültes maintient, contre les critiques du P. Marín-Sola, la notion de foi ecclésiastique et sa distinction d'avec la foi catholique. Il n'admet pas la thèse défendue par l'auteur de l'*Évolution homogène du dogme catholique*, d'après laquelle l'Église pourrait définir comme dogme de foi toutes les conclusions théologiques métaphysiquement nécessaires, c'est-à-dire des vérités contenues seulement de manière virtuelle dans le dépôt de la révélation. Il s'est expliqué longuement sur ce point dans le *Divus Thomas* (Piacenza), I, 1925,

Les deux volumes dont on vient d'indiquer sommairement l'idée générale et le plan d'ensemble forment donc une théologie fondamentale complète. L'étudiant qui s'en est nourri est prêt à aborder avec fruit la Somme Théologique, dont les trois volumes du P. Hugon forment le commentaire, ou, quand cela suffit, le résumé.

Il ne saurait être question de les analyser. Tous les traités de la Ire et de la IIe partie de la Somme y trouvent place et en outre ceux du péché originel et de la grâce. Dans le premier volume, qui correspond à la première partie, le traité des anges, si vite expédié d'habitude, reçoit, comme celui de Dieu et de la Trinité, les développements qui conviennent. Les questions d'ordre philosophique concernant l'âme humaine, ses facultés et ses opérations naturelles, questions qui tiennent tant de place dans la Somme, ne sont pas reprises parce que l'auteur les a amplement traitées déjà dans son cours de philosophie : il se borne à résumer l'enseignement catholique sur la nature humaine, la création et l'élévation à l'ordre surnaturel.

Le second volume s'ouvre par le traité du péché originel correspondant aux qq. 81-83 de la Ia IIae et 163-165 de la IIa IIae. Le péché originel est essentiellement privation de la grâce. Il est effacé par la justification. Le traité de la grâce, commentaire des qq. 109-114 de la Ia IIae, suit donc tout naturellement. Vient ensuite le traité du Verbe incarné et rédempteur, la fin prochaine principale de la venue du Fils de Dieu en ce monde étant la réparation du péché d'origine et la restauration de l'humanité en la grâce. L'auteur suit, une à une, les questions de la IIIa pars, jusqu'à la 22e, concernant la médiation du Christ. Il omet, comme plus opportunément et plus complètement traité ailleurs, à propos de l'explication des Évangiles, ce qui concerne la vie du Sauveur, et passe tout de suite à la rédemption, œuvre par excellence du divin Médiateur. L'exaltation de Jésus lui donne l'occasion d'exposer

et dans la *R. Sc. Ph. et Th.*, janvier 1925. L'Église ne peut définir comme dogme de foi que les vérités formellement révélées. Les seules conclusions théologiques définissables sont les conclusions *explicatives* (*conclusiones quoad nos, non quoad se*), réellement identiques aux vérités de foi, non les conclusions déduites par un raisonnement proprement dit (*discursus illativus*), qui sont d'autres vérités.

la doctrine du Christ-Roi. Mais l'incarnation ne se conçoit pas dans le présent décret sans la maternité divine. D'où le traité spécial sur la sainte Vierge. On sait que saint Thomas encadre la doctrine mariale dans sa synthèse de la vie de Jésus. On a ici tout un traité distinct, entièrement dominé par l'idée de la maternité divine, qui est la raison dernière des prérogatives de *Marie, Mère de la grâce*. Le troisième volume comprend les traités des sacrements et des fins dernières. C'est le plus considérable : 967 pages.

Cet ouvrage du P. Hugon peut être comparé, quant au but poursuivi, à la *Summa sancti Thomae hodiernarum academiarum moribus accommodata* de Billuart. C'est un commentaire *adapté*, non plus aux mœurs intellectuelles des écoles du XVIII[e] siècle, mais aux exigences actuelles des études.

L'auteur veut donner à l'argumentation scripturaire et de tradition tous les développements qu'elle mérite, mettre le lecteur en possession des renseignements indispensables touchant les erreurs, non seulement anciennes, mais modernes et contemporaines, les décisions de l'Église qui les condamnent et qui précisent la vérité catholique, les opinions et controverses d'écoles, les problèmes spécialement étudiés aujourd'hui, et les diverses positions des théologiens d'aujourd'hui.

En ce qui concerne la pensée de saint Thomas, il se préoccupe de la replacer en quelque sorte dans son cadre, non certes par des dissertations érudites, mais par la mention des opinions soutenues par les maîtres antérieurs ou contemporains du saint docteur; il veut mettre en tout son jour la solidité des positions thomistes, en les défendant contre les critiques inefficaces — sans nous engager d'ailleurs dans le détail des difficultés trop subtiles et depuis longtemps définitivement résolues — en recueillant tous les fruits durables du séculaire labeur de son école. *Quod quidem aggredimur*, dit-il, *uti sententiam thomisticam animose propugnemus et vindicemus quin tamen ullam ceteris scholis catholicis censurae notam inuramus*. Cela même est de bon thomisme, autant que conforme aux directions du Saint-Siège. Le programme est fidèlement exécuté. Tout le monde sait quelle clarté dans l'exposition caractérise notre théologien. Ses développements sont si aisés qu'une lecture rapide et distraite pourrait donner l'impression d'un certain manque de profondeur. Mais on s'aperçoit vite, pour peu qu'on regarde de près, que cette

clarté ne s'obtient pas en esquivant les questions difficiles ou les problèmes trop ardus. C'est parce qu'il a parfaitement assimilé, au cours d'une longue carrière professorale, les maîtres de l'École et que leur doctrine n'a plus en quelque sorte de secret pour lui, qu'il l'expose ainsi sans trace d'effort. Il ne dispense pas de recourir à ces sources, mais celui qui les connaît gagne encore à fréquenter un auteur qui les possède à fond et les utilise si judicieusement. Il va sans dire que le lecteur qui prend le P. Hugon pour guide ne perd jamais le sentiment d'une parfaite sécurité, tant au point de vue catholique qu'au point de vue proprement thomiste. Notre théologien est trop attentif aux plus saines traditions pour être jamais séduit par des explications nouvelles, même ingénieuses, tant qu'elles n'ont pas fait la preuve de leur solidité. Il les soumet, au nom de principes fermes, à une critique toujours bienveillante, mais qui ne laisse pas d'être souvent décisive. D'aucuns le voudraient parfois plus hardi et plus neuf. Il préfère être traditionnel et sûr. L'Église aussi en matière de doctrine est tutioriste. Un des mérites de son travail — et non des moindres — est l'esprit de piété qui l'anime. Il prend soin de dégager en des corollaires brefs mais pleins d'onction les conséquences pour la vie intérieure des doctrines qu'il expose. C'est de quoi Pie XI l'a spécialement félicité en même temps qu'il le louait pour la clarté, l'ordre et la fermeté, le caractère organique de sa théologie. Je transcrirai ici les dernières lignes de cet éloge qui justifierait, s'il en était besoin, ceux que je viens de faire, avec la reconnaissance d'un disciple certes, mais en toute indépendance et liberté d'esprit :

« Nobis autem tractatus istos, Dilecte Filii, tuos... (dit le Pape à l'auteur), scito admodum probari eo vel magis quod ea praeoccupasse videris, quae... haud ita pridem Nosmetipsi praecipimus. Secutus enim es... non solum rationem seu methodum, verum etiam Doctrinam et principia S. Thomae; et theologiam positivam quam vocant, etsi totius tractationis nullam non partem attingit, ita tamen scholasticae servire jussisti, ut principuum haec locum, quemadmodum aequum erat, obtineret. Iam non igitur opus tuum sterili quadam recensione dogmatum constat, immo etiam prae se fert verum atque solidum disciplinae corpus, ex principiis et conclusionibus compactum; in eoque placet praeterea, cum rerum

orationisque perspicuitate, tuum studium commendare, qu soles, occasione data, pietatis igniculos, opportunis commen tationibus, lectoris animo injicere. »

Ayant eu souvent l'occasion de recommander à des étu diants ou à de jeunes prêtres les livres du P. Hugon, qu'i s'agit de son cours de philosophie, de ses livres en françai sur les principaux mystères, ou du présent ouvrage, il m plaît de dire ici qu'on s'est toujours félicité d'avoir fait l'ex périence et suivi le conseil. Les pages qui précèdent en expli quent la raison.

Fr. M.-B. LAVAUD, O. P.

Quelques travaux à signaler

J. L. Connolly. *John Gerson, Reformer and Mystic.* Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les Conférences d'histoire et de philologie, 12e série, 12e fascic. (Louvain, Librairie Universitaire, Uystpruyst, in-8, xviii-408 p.)

Le mouvement de réforme inauguré par Gerson et le mysticisme qui en fut l'âme, tel est l'objet de cet ouvrage. Deux parties : la première retrace la biographie de Gerson et ses multiples réformes; la deuxième est consacrée au mysticisme du Chancelier. C'est dans la mystique que Gerson chercha et trouva le grand remède aux maux du peuple chrétien. Cette mystique est traditionnelle et se rattache fermement à saint Bernard, à Hugues et Richard de Saint-Victor, à saint Thomas et à saint Bonaventure. Bien que Gerson fasse dans la contemplation la part de l'amour plus grande que la part de l'intelligence, il a soutenu contre Hugues de Balma qu'il ne peut pas y avoir d'acte d'amour qui ne soit précédé de connaissance.

Ce livre offre de vraies qualités historiques et comble une lacune : nous n'avions aucun ouvrage sur Gerson qui tînt compte des travaux qui ont jeté depuis soixante-dix ans un jour nouveau sur les XIVe et XVe siècles.

R. A. P. Joannes ab Annuntiatione, Carm. excal. *Consultatio et responsio de contemplatione acquisita, nunc primum edita cura et studio P. Claudii a Jesu crucifixo,* ejusd. ordinis. — Madrid, Sucesores de Rivadeneyra, 1927, in-8, 136 p.

Cette dispute est de 1688. Jean de l'Annonciation est le *Sal-*

manticensis bien connu, qui composa sept volumes du *Cursus dogmaticus* (V-XI). C'est dire l'importance de cet ouvrage, où l'A. réfute ces quatre thèses répandues de son temps par un opuscule anonyme : 1° la contemplation acquise ne se distingue pas de la méditation ; 2° elle n'a pas été connue des Pères ; 3° saint Jean de la Croix ne connaît et ne décrit que la contemplation infuse ; 4° admettre une contemplation acquise c'est incliner au Quiétisme. Le P. Jean de l'Annonciation expose dans cet ouvrage une doctrine qu'on peut dire commune : il n'a pas eu de peine surtout à montrer la différence entre la contemplation acquise et les rêveries quiétistes. — L'ouvrage est précédé d'une Introduction biographique et bibliographique, par le P. Claude.

H. Lamiroy. *De munere Christi Mediatoris.* (Collat. Brug., t. 27, 1927, p. 334-339.)

H. Lamiroy. *De munere Christi sacerdotali.* (Coll. Brug., t. 27, 1928, p. 413-422.)

P. J.-M. Bover, S. J. *Catecismo popular sobre la mediacion universal de Maria.* (Lerida, Gráficos Academia Mariana, 1927, in-8, 92.)

Catéchisme sur la médiation universelle de Marie. Deux parties : 1° de la médiation de Marie en général ; 2° en particulier (coopération de Marie à la Rédemption ; intercession actuelle de Marie au ciel ; maternité spirituelle de Marie).

P. Clovis, O. Cap. *Les merveilles du Lys immaculé de la Sainte Trinité.* (Gembloux, Duculot, 1927, in-8, 352 p. et 8 planches.) — A signaler une gravure, trouvée dans la Biblioth. Nation. de Paris, et qui représente Marie offrant à Dieu le Père le pain et le vin consacrés par le prêtre.

N. Paulus. *Ein mittelalterliches Büchlein von der Liebe Gottes* (Zeitschr. f. Asz. v. Myst., t. 3, 1928, p. 69-72.)

G.-J. Waffelaert. *Praetiosa quaedam consilia in ordine ad vitam mysticam.* (Coll. Brug., 1928, p. 401-405.)

G. Wunderle. *Die Stigmatisierte von Konnersreuth.* (2 Aufl. Eichstätt, Verlag. des Klerusblattes, 1927, in-8, 80 p.)

C. Butler. *Sancti Benedicti regula monasteriorum.* Editio critico-practica altera. (Fribourg, Herder.)

M. Schmid. *Les âmes victimes.* (Toulouse, 1927.)

J. Kaup. *Die theologische Tugend der Liebe, nach der Lehre des Hl. Bonaventura.* (Franziskanische Studien, Beiheft 12. Münster, Aschendorf, 1927.) — Excellent travail, soit au point de vue historique, soit au point de vue doctrinal, sur l'étude de la charité d'après saint Bonaventure.

M. de Buck, S. J. *Le Bienheureux Juan de Avila.* (Museum Lessianum, Louvain, 1927.) — Traduction des principales lettres du Bienheureux.

J. Bricaud. *Les Illuminés d'Avignon.* (Paris, Nourry, 1927.) — Étude sur Dom Pernety et son groupe. Dom Pernety (1716-1796) fut le prophète et l'animateur de ce groupe d'esprits bizarres que le Saint-Office condamna en 1791.

C. Blondel. *La croyance et l'extase selon M. Pierre Janet.* Revue de métaphysique et de morale, XXXV, 107-132.)

Evaristo de la Virgen del Carmen, C. D. *De re domestica. En torno de la contemplacion.* (Monte Carmelo.)

P. Guilloux. *L'amour de Dieu selon saint Bernard.* (Revue des Sciences religieuses, 1927-1928.)

M. Viller. *Le XVII^e siècle et l'origine des retraites spirituelles.* (Revue d'ascétique et de mystique, avril 1928.)

Ubald d'Alençon. *La spiritualité franciscaine.* (Etudes franciscaines, 1927-1928.)

J. Baruzi. *Un moment de la lutte contre le protestantisme et l'illuminisme en Espagne au XVI^e siècle.* Les « Comentarios » du Cardinal Carranza et la censure de Melchior Cano. (Revue d'histoire et de philosophie religieuse, nov. 1927.)

Dom U. Berlière. *L'ascèse bénédictine des origines à la fin du XII^e siècle.* (Desclée et Lethielleux, 1927.) — Ouvrage de grande importance, d'érudition précise et, comme tout ce qui vient de la plume de Dom Berlière, bien informée.

J. Ferré. *La spiritualité de sainte Angèle de Foligno.* (Paris, Librairie Saint-François.) — Six conférences à l'Institut catholique de Paris en mai et juin 1927.

Gonzalez A. *La dirección espiritual.* (Salamanca, Fides, 186 p.)

Levesque L. *Possession diabolique, mysticisme et névrose.* Le cas de Marie des Vallées. (Revue prat. d'apologétique, 1927, p. 171-181.)